



Horaire école

7 h 30	Arrivée des autobus	12 h 20	Fin du dîner
7 h 30	Entrée des élèves	12 h 25	Début des cours
7 h 40	Début des cours	14 h 45	Fin des cours
11 h 05	Dîner	14 h 55	Départ des autobus

Présence de parents et de visiteurs

Aucune circulation dans l'école sans autorisation. En tout temps, les adultes (parents, grands-parents, etc.) doivent se présenter au secrétariat dès leur arrivée dans l'école, ils recevront un permis de circulation. Un membre du personnel vous invitera à retourner au secrétariat si vous n'avez pas de cocarde de visiteur.

Communication école-famille

L'Aqua-Parents, publié mensuellement, est l'outil de communication privilégié par l'école. Il est envoyé par courriel à tous les parents.

Procédure - Retard

L'élève doit passer par le secrétariat donner sa présence et obtenir un coupon de retard pour accéder à la classe.

- Un suivi des retards sera fait par les enseignants et/ou la direction. Des mesures seront prises pour palier à la situation selon l'âge de l'enfant et la fréquence des retards.

Procédure - Absence

Le parent doit signaler l'absence de son enfant le plus tôt possible. Une boîte vocale est en fonction 24 heures.

**(450) 433-5470, option #2 ou
Portail Parents Mozaik / Clic école**

Si votre enfant fréquente le service de garde ou du dîner, le parent doit également en informer la technicienne.

(450) 433-5470, option #1

Urgences et tempêtes : Communication en cas de fermeture

Comment savoir si un établissement est ouvert ou fermé? Voici 6 bonnes façons :

1. La page d'accueil du site web de la CSSMI www.cssmi.qc.ca
 2. L'application mobile CSSMI, disponible gratuitement sur App Store et Google Play. **Assurez-vous de choisir l'école de votre enfant dans les paramètres de l'application pour recevoir les alertes reliées à cet établissement.)**
 3. Le site web de chaque école et centre de formation
 4. L'infolettre Urgence neige (abonnez-vous sur le site web CSSMI, voir la page d'accueil)
 5. Message téléphonique au centre administratif 450 974-7000
 6. Message téléphonique pour certains établissements
- Pour consulter l'information complète : <https://bit.ly/2Owa8m7>

Sécurité



Présence de brigadiers

Des brigadiers seront présents au coin de la rue Maurice-Cullen et du boulevard Céloron, selon l'horaire suivant :

**7 h 00 à 8 h 00
10 h 50 à 12 h 50
14 h 30 à 15 h 30**

Tous les élèves doivent utiliser les traverses de brigadiers comme piéton et comme cycliste et respecter les règles de sécurité

Accès à la cour d'école

Les élèves ont accès à la cour d'école le matin **à la cloche** à partir de **7 h 30** seulement. Jusqu'à cette heure, lorsque les portes ouvriront pour l'entrée progressive des élèves, ils sont sous votre responsabilité.

Au retour du dîner, les élèves qui dînent à la maison sont admis dans la cour d'école à partir de **12 h 10**.



Sécurité et prévention – Éducation physique

- Les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux devront être retirés ;
- Le port de vêtements de sport est obligatoire :
 - 👉 **Préscolaire** : nous suggérons le port d'un chandail à manches courtes blanches avec le nom de l'élève écrit dessus et un pantalon sport (ou short) ;
 - 👉 **1^{re} à 2^e année** : nous suggérons un chandail à manches courtes et un pantalon sport (ou short) ;
 - 👉 **3^e à 6^e année** : étant donné que les élèves se changeront avant leur cours, nous suggérons le port du short et du chandail à manches courtes ;
- Le port de souliers de course est obligatoire ;
- En cas de blessure ou d'impossibilité de faire le cours d'éducation physique un billet du médecin ou des parents est requis ainsi que pour le retour à l'activité.

Objets interdits

1. Il est de plus interdit d'avoir en sa possession **des substances et/ou des objets proscrits** à l'école (exemple : vapoteuses, cigarettes, arme blanche, etc.).
2. De plus, les jouets et objets de la maison, ainsi que **les appareils électroniques** (tablettes, cellulaires, montres ou autres) sont interdits, sauf pour des projets pédagogiques prévus en classe.
3. Par respect des valeurs éducatives promues dans notre milieu, l'école de l'Aquarelle demande que **la tenue vestimentaire** soit adéquate, sécuritaire et adaptée aux saisons. Le visage doit être découvert en tout temps.
4. On s'adresse aux adultes et aux élèves de l'école en utilisant un langage poli et respectueux, en plus de **vouvoyer** les adultes de l'école.

Mesures applicables quant au non-respect d'une règle de vie (Art. 76.3 LIP)

Il est important de noter que l'âge légal pour l'utilisation des médias sociaux est de **13 ans** et plus.

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Interdiction d'adopter tout comportement de violence physique, verbale, raciale ou à caractère sexuel, dont l'intimidation.

(Art. 76.2 LIP)

Pour dénoncer une situation : aquarelle@csssmi.qc.ca

Dans notre école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Signatures

J'ai pris connaissance des règles de l'Aqua-Vie et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève :

Date :

Signature du parent :

Date :